



Union Départementale des  
Centres Communaux d'Action Sociale  
des Hauts-de-Seine

## Groupe de travail Observation sociale et Analyse des Besoin Sociaux

# Presentation du guide d'indicateurs en ligne

<http://www.abs92.com>

Version du 7 mars 2005



## ***Introduction***

Le rôle des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) est incontestablement reconnu au niveau national, et ceux-ci sont de plus en plus fréquemment intégrés aux nouveaux dispositifs. Le nouveau Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) positionne le CCAS comme un acteur principal, lui consacrant plusieurs articles au sein du livre 1er relatif aux "dispositions générales". Cet établissement public constitue un véritable outil de proximité pour les personnes en difficulté. Sa capacité d'intervention est donc très large si la volonté politique est forte.

Selon la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans une commune en étroite liaison avec les institutions publiques ou privées. A cet effet, il participe à la mise en œuvre de moyens ou de structures de coordination ou de concertation, et il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèce.

Il établit, pour le compte de l'Etat et du Département toute demande d'aide sociale légale déposée par le public depuis la loi du 6 janvier 1986 sur la répartition des compétences.

L'article 1 du décret du 6 mai 1995 indique que « **les CCAS procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.** » Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. L'indicatif valant impératif en droit administratif, l'élaboration de cette analyse est une obligation pour le CCAS. L'article 2 du décret ajoute que les CCAS mettent en œuvre, sur la base de cette analyse, une action sociale générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il doit donc forcément se situer dans une appréhension globale de ce qui se fait sur le territoire communal : l'analyse des besoins sociaux se situe bien dans le cadre d'une compétence globale et doit permettre de disposer d'un panorama large de ce qui se fait sur le territoire de la commune en terme d'action sociale.

Si le cadre légal de l'analyse des besoins sociaux (ABS) est clairement défini, il n'en va pas de même quant aux moyens de mise en œuvre pour sa réalisation annuelle. La réalisation de cette étude est une tâche difficile et compliquée, face à laquelle de nombreux CCAS sont démunis. Alors que celle-ci est une obligation légale, seuls 30% des CCAS en France la réalisent tous les ans.

Pourtant, l'ABS doit permettre aux décideurs locaux de disposer de repères objectifs, d'un état des lieux complet de la situation sociale de leur commune, afin de mener une politique sociale qui soit en adéquation avec les besoins des publics en difficulté.

Face à ce constat, et conscients de tout l'intérêt d'une telle démarche, les élus membres de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine ont souhaité créer un groupe de travail relatif à l'observation sociale et à l'ABS, avec pour finalité la création d'outils pratiques à destination des communes. Depuis septembre 2003, plusieurs techniciens territoriaux issus des CCAS membres de l'UDCCAS (chargés de l'observation sociale, et directeurs de CCAS) se sont donc réunis afin de partager et de mutualiser leur expérience sur le sujet. Plusieurs communes membres, dont Nanterre, Bagneux, Antony et Gennevilliers, ont participé à ce

groupe de travail piloté par la ville d'Issy-les-Moulineaux. Les travaux qui en découlent ont permis la création d'un site Internet, dont le but est de répondre à deux attentes majeures :

- aider les CCAS à réaliser leur analyse des besoins sociaux, en leur apportant des outils méthodologiques, des témoignages, et en mutualisant les expériences menées sur le département ;
- homogénéiser les pratiques d'observation sociale, en construisant un référentiel d'indicateurs basé sur les expériences de chacun, qui facilitera les comparaisons entre communes.

En septembre 2004, nous vous annonçons la sortie d'un référentiel d'indicateurs, devant vous aider dans l'élaboration de votre analyse des besoins sociaux et vous permettre d'améliorer votre connaissance des publics en difficulté.

Aujourd'hui, nous allons plus loin, en vous proposant une version internet de ce guide, consultable en ligne par thème. Plus qu'une simple transposition web du guide papier, cette nouvelle mouture vous permettra de saisir en ligne les statistiques relatives à votre commune, et alimenter ainsi un tableau de bord social à l'échelle du département.

Le présent document vous présente ce référentiel en ligne, et vous explique comment y accéder.

## ***// Présentation du guide en ligne***

Le guide a été imaginé par le groupe de travail de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine sur l'observation sociale et l'ABS, et réalisé avec l'aide d'une étudiante en DESS Droit Administration et Finances des collectivités locales. Les développements Internet ont été réalisés par la société Scripto, spécialisée dans le développement de solutions et technologies Internet.

Le coût de ces développements s'élève à 4350 euros, financés par l'UDCCAS (une participation de 100 € par CCAS membre a été demandée, couvrant environ 75% du montant total).

### Comment accéder au guide en ligne ?

1/ Le guide en ligne est accessible depuis le site de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine consacré à l'observation sociale, à l'adresse suivante : [www.abs92.com](http://www.abs92.com) .

The screenshot shows the website 'OBSERVATION SOCIALE' in Microsoft Internet Explorer. The browser's address bar shows 'http://www.abs92.com'. The website header includes the logo 'OBSERVATION SOCIALE et Analyse des Besoins Sociaux' and the text 'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Hauts-de-Seine'. A navigation menu on the left lists: Boîte à outils, Analyse des Besoins, Observation partagée, Documents de référence, Expériences locales, Forum de discussion, Information/actualité, and Liens. The main content area features a portrait of Marie Auguste BOUZEL, Président de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine, and Vice-Président du CCAS d'Issy-les-Moulineaux. The text below the portrait reads: 'L'observation sociale communale. Bienvenue sur le premier site Internet consacré à l'observation sociale communale. La réalisation annuelle de l'Analyse des Besoins Sociaux est une tâche difficile et compliquée, mais elle est une obligation. Cependant, il existe un site complet de référence qui répond à vos besoins. Ce site, dont l'objectif est de répondre aux attentes des CCAS membres de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine, a pour but de répondre à deux attentes majeures : - aider les CCAS à réaliser leur analyse des besoins sociaux, en leur apportant des outils méthodologiques, des témoignages, et en mutualisant les expériences menées sur le département ; - homogénéiser les pratiques d'observation sociale, en construisant un référentiel d'indicateurs basé sur les expériences de chacun, qui facilitera les comparaisons entre communes. Vous trouverez donc sur ce site à la fois des fiches de méthodes, des études, des exemples d'expériences menées dans le département, et des informations relatives au domaine de l'observation sociale en générale. Vous l'avez compris, ce site est aussi un lieu d'échanges et d'interactivité. Vous pouvez vous y exprimer via la rubrique "forum": il ne tient qu'à vous de faire vivre ces pages, qui je l'espère, vous aideront dans votre démarche d'analyse des besoins.'

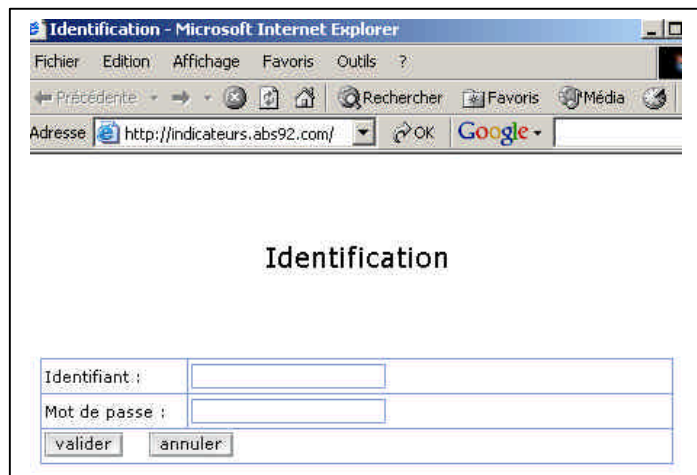
 A blue sidebar on the right contains a 'Nouveau' announcement: 'Nouveau (réservé aux membres): Accédez au référentiel d'indicateurs en ligne. Si vous êtes membres de l'UDCCAS et que vous n'avez pas encore votre identifiant et mot de passe, demandez les ici. Sondage: Donnez nous votre avis sur ce site!' A red dashed box highlights the text: 'Une fois sur la page d'accueil du site, cliquez ici pour accéder au guide d'indicateurs en ligne'.

Remarque : la page d'accueil du site a été revue et optimisée pour un affichage en 1024\*768.

2/ En cliquant sur ce lien, vous arrivez à une page intermédiaire où vous retrouverez les instructions présentes dans ce document :

The screenshot shows the website 'OBSERVATION SOCIALE' in Microsoft Internet Explorer. The browser's address bar shows 'D:\Utilisateurs\Documents\delecrju\Mes Documents\siteUDCCAS\TMP\hmg0cu3ar.htm'. The website header is the same as in the previous screenshot. The main content area features a blue box titled 'Le référentiel d'indicateurs de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine'. Inside the box, the following text is displayed: 'Un Guide d'indicateurs en ligne, pourquoi? Comment y accéder? Comment l'utiliser? Les concepts utilisés dans le guide Glossaire'. Below the box, there is a link: 'Accédez au référentiel d'indicateurs en ligne'. The left navigation menu is also visible.

### 3/ identifiez vous



L'accès au guide étant réservé aux membres de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine (et peut être à terme à quelques partenaires), vous devez vous identifier en saisissant votre identifiant et votre mot de passe, puis valider.

**Cet identifiant vous sera communiqué à réception de la participation communale de 100€**

#### Comment l'utiliser ?

Les indicateurs ont été choisis par les membres du groupe de travail en fonction de leur pertinence et de leur capacité à retranscrire une problématique donnée. Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité, mais constitue une aide pour les CCAS qui réalisent leur analyse des besoins sociaux. En outre, ces résultats devront être accompagnés d'une analyse qualitative, le regard des professionnels de terrain apportant un éclairage indispensable aux données chiffrées.

Pour une plus grande facilité d'utilisation, les indicateurs ont été répartis en 8 thèmes :

- A/ Profil de la commune (indicateurs A1 à A21)
- B/ Enfance Famille (indicateurs B1 à B10)
- C/ Jeunes / Education (indicateurs C1 à C14)
- D/ Personnes âgées (indicateurs D1 à D14)
- E/ Santé / Handicap (indicateurs E1 à E8)
- F/ Emploi (indicateurs F1 à F8)
- G/ Précarité Insertion (indicateurs G1 à G20)
- H/ Logement (indicateurs H1 à H14)

Le premier thème permet à l'utilisateur de disposer de données de cadrage, à partir des grandes caractéristiques socio démographiques de sa commune. Ces données contextuelles servent de base pour une comparaison avec d'autres communes. Les 7 autres concernent les grands champs représentatifs de l'action sociale communale.

Chaque indicateur est décrit dans une fiche détaillée (cf. copie d'écran page suivante).

- **Pour consulter les fiches indicateurs**, utilisez l'outil de recherche (par thème et par groupe d'indicateurs), ou la barre de navigation (cf. page 6) ;
- **Pour saisir des données et consulter les données chiffrées des autres communes**, utilisez l'interface de saisie (cf page 7)

# Pour consulter les fiches indicateurs

- Outil de recherche d'indicateur
- Nom de l'indicateur ou du groupe d'indicateurs
- Source des données à utiliser pour obtenir la valeur de l'indicateur ou nécessaires à son calcul
- Données précises à collecter
- Mode de calcul (la formule à utiliser pour calculer l'indicateur)
- Suggestion de présentation des résultats (cf. précautions méthodologiques)
- Commentaires, le cas échéant
- Valeur de l'indicateur
- Barre de navigation (pour passer les indicateurs un à un, ou atteindre le premier / dernier)

## Outil de recherche d'indicateur

**1/ par thème**

thème : Tous

groupe : Tous

- Emploi
- Enfance famille
- Jeunes éducation
- Logement
- Personnes âgées
- Précarité insertion
- Profil de la collectivité
- Santé handicap

**2/ choix de l'indicateur / du groupe d'indicateurs dans le thème**

Rechercher Par thème : Emploi

Par groupe : Tous

- Tous
- Taux d'activité
- Taux de chômage au sens du BIT
- Niveau de qualification des DEFM
- Part des chômeurs non indemnisés
- Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI
- Taux de sortie du chômage par l'obtention d'un CDI
- Part des emplois précaires
- Taux d'accès à une formation qualifiante pour les chômeurs

**3/ Validation**

Rechercher

## Pour saisir des données et consulter les données chiffrées des autres communes

(Partie inférieure de l'écran)

**Valeur de(s) indicateur(s) :**

Nom de l'indicateur

Population totale sans double compte: en millier d'habitants

Valeurs

Départementale	Année	Régionale	Année	National	Année
1463,1	2002	11078,3	2002	59342,1	2002

voir modifier

Afin de disposer de points de repères, vous trouverez ici la valeur de l'indicateur aux niveaux départemental, régional et national.

Consulter la valeur de cet indicateur dans l'ensemble des communes du département

Modifications des valeurs d'un indicateur - Microsoft Internet Explorer

Modification des valeurs pour l'indicateur

Population totale sans double compte:

Déjà Saisie :

Commune	2004	2003	2002	1999
Issy les Moulineaux		60000		52647

A Saisir :

Année :

Valeur :

valider supprimer annuler

Nom de l'indicateur

Tableau avec les valeurs de l'indicateur pour les communes et les années déjà renseignées

Champs de saisie de l'année et de valeur de l'indicateur pour votre commune

*Remarque : vous pouvez consulter la valeur des indicateurs pour l'ensemble des communes du département qui les ont saisis, mais vous avez un droit de modification limité à votre commune.*

## Précautions méthodologiques

Les indicateurs permettent de comparer les communes entre elles mais n'ont de sens que si l'on met en place une approche qualitative en lien avec l'approche quantitative<sup>1</sup>. Mieux vaut un petit nombre d'indicateurs pertinents qu'une masse d'information dont on perd le sens.

Le plus souvent, l'utilisateur a besoin d'un ordre de grandeur. Trois chiffres après la virgule n'apportent que peu d'informations supplémentaires.

Deux indicateurs pris isolément apportent beaucoup moins d'information que la mise en perspective de l'un par l'autre.

Deux schémas simples sont plus utiles qu'un schéma compliqué. Il ne faut jamais hésiter à décomposer un résultat en deux illustrations.

On ne peut raisonnablement comparer que deux ou trois niveaux entre eux : communes, moyenne départementale, moyenne régionale ou nationale, zones infra communales.

Pour certains indicateurs, une carte à l'échelle infra communale peut présenter un intérêt (IRIS ou quartier, en fonction de la problématique étudiée et de la taille de la commune).

## III/ Les concepts utilisés dans le guide

Vous retrouverez le détail des concepts utilisés, ainsi qu'un glossaire, sur le site internet [www.abs92.com](http://www.abs92.com) (« accéder au guide d'indicateurs » depuis la page d'accueil):

home - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris Média

Adresse <http://www.abs92.com/> Google

CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS CCAS

Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Hauts-de-Seine

**OBSERVATION SOCIALE**  
et Analyse des Besoins Sociaux

Boîte à outils

Analyse des Besoins

Observation partagée

Documents de référence

Expériences locales

Forum de discussion

Information/actualité

Liens

Dernière mise à jour effectuée le 7 mars 2005

Retour

Le référentiel d'indicateurs de l'UDCCAS des Hauts-de-Seine

Un Guide d'indicateurs en ligne, pourquoi?  
Comment y accéder?  
Comment l'utiliser?  
Les concepts utilisés dans le guide  
**Glossaire**  
Accédez au référentiel d'indicateurs en ligne

**Un guide d'indicateurs en ligne, pourquoi?**

Le rôle des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) est incontestablement reconnu au niveau national, et ceux-ci sont de plus en plus fréquemment intégrés aux nouveaux dispositifs. Le nouveau Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) positionne le CCAS comme un acteur principal, lui consacrant plusieurs articles au sein du livre 1er relatif aux " dispositions générales ". Cet établissement public constitue un véritable outil de proximité pour les personnes en difficulté. Sa capacité d'intervention est donc très large si la volonté politique est forte.

Selon la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans une commune en étroite liaison avec les institutions publiques ou privées. A cet effet, il participe à la mise en œuvre de moyens ou de structures de coordination ou de concertation, et il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèce.

Il établit, pour le compte de l'Etat et du Département toute demande d'aide sociale légale déposée par le public depuis la loi du 6 janvier 1986 sur la répartition des compétences.

<sup>1</sup> cf « Piloter l'aide social, guide d'indicateur » de l'ODAS